

L'Éducation nationale peine à intégrer le secteur Jeunesse et Sports

CELA fait maintenant 13 mois que les services – régionaux et départementaux – à la jeunesse à l'engagement et aux sports ont convolé en justes noces avec les directions des services départementaux de l'éducation nationale et les directions régionales. 13 mois après, une grande partie des missions de service public des SDJES relèvent encore des préfetures. Un quart s'accomplit sous les auspices des recteurs et de leurs DASEN. Des comités de suivi ont préparé en amont les réintégrations. Quelques crissements de dents, mais officiellement tout se passerait bien.

Après 13 mois, des problèmes importants demeurent

Dans les services informatiques, les ADSI en lien avec les gestionnaires de personnel ont repris en charge plusieurs dizaines de personnels. Les équipes d'assistance techniques ont dû assumer la responsabilité du parc informatique, l'assistance de proximité mais sans aucune culture des besoins métiers, obérant toute possibilité de répondre rapidement. Sans parler des nouveaux sites d'implantation à prendre en responsabilité (réseaux, déplacement d'assistance, logistique), les rectorats ou DSDEN n'ayant pas forcément physiquement de possibilité d'accueil.

Côté identité, l'ouverture des droits aux logiciels métiers continue d'être problématique et ne fait pas rire les collègues des DSI. Il est vrai que l'espoir de procédures à l'échelle locale entre DSDEN et Préfetures, a mobilisé les énergies.... En vain. La création des profils des nouveaux agents relève toujours de la direction numérique des ministères sociaux ... avant un retour par les assistances nationales de ces fameux logiciels métiers. Comment prendre en charge un service régionalisé, souvent sur plusieurs périmètres académiques, quand rien n'a été pensé en amont pour le permettre ? Un an après, des solutions techniques ont pu être mises en œuvre (travail collaboratif, espaces de données partagées) mais très souvent dans la douleur, les systèmes d'information académiques n'ayant toujours pas d'identité commune de niveau régional.

Peut-on croire qu'il a été impossible pendant plusieurs mois de payer des frais de déplacement à ces nouveaux collègues parce que CHORUS-DT n'avait pas été actualisé pour le permettre ?

Cette réintégration à marche forcée s'est heurtée à la réalité du terrain. Proposition d'organisation de services et ventilation des moyens logistiques ont très rapidement démontré leurs limites. Les régions académiques, confrontées à un arbitrage interministériel tardif, postulaient qu'en continuant d'avancer,



Université Paris Nanterre, 8 février 2022 (photo SNASUB-FSU)

l'intendance suivrait... Force est de constater que cela n'a pas été le cas, les académies ont dû faire face sans moyens supplémentaires et sans aucune information préalable. Cela a très rapidement généré des tensions de part et d'autre, chacun pensant que l'autre ne jouait pas le jeu, alors que seule la non-anticipation des directions régionales en était la cause.

Malgré tout cela, les agents réintégrés doivent continuer à garantir l'efficacité dans la gestion notamment de milliers d'accueils collectifs de mineurs (Périscolaires, centres de loisirs etc.), les fonds de développement de la vie associative, l'aide apportée aux sports et ses licenciés et ses bénévoles, le service civique, le service national universel entre autres.

Une inspection générale diligente

Partageant certainement notre constat, l'Inspection générale de l'Éducation, des Sports et de la Recherche (IGÉSR) a diligenté en décembre 2021 une inspection dans trois régions académiques afin de mieux comprendre la situation :

« Les travaux conduits à l'occasion du transfert au MENJS des missions jeunesse et sport et des agents qui les mettent en œuvre ont mis en évidence plusieurs difficultés, certaines d'ordre organisationnel d'autres plus structurelles. Les représentants du personnel soulignent régulièrement l'inadéquation des ressources dont disposent aujourd'hui les services aux missions qu'ils sont appelés à mettre en œuvre. Cette inadéquation ne peut être entendue comme étant seulement de nature quantitative, il convient de l'appréhender aussi de manière qualitative en interrogeant nos organisations et notre fonctionnement ».

Comme il ne s'agissait pas d'une inspection de contrôle, elle ne doit pas aboutir à un rapport. Une note sera néanmoins remise aux autorités ministérielles. Permettra-t-elle aux collègues des DSDEN et SDJES, rectorats et DRAJES de pouvoir assurer leurs missions dans de meilleures conditions ? **C'est ce que le SNASUB-FSU s'assurera de contrôler et de porter.**

Willy Destrez et Benjamin Salesses